



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

D 2025 10 16 085

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, G. MASRARI, P. GUINOT, J. DIZERENS
Absents excusés	Y. DUMAS, A. BOUSSER, H. GRANGE, M. CHALENDAR, A. NEUSSER
Absents	D. GANNE, V. KRYK, C. TOWNSEND
Procurations	Y. DUMAS à O. GUICHARD, A. BOUSSER à R. OTZENBERGER, H. GRANGE à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à P. GUINOT
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

8. Urbanisme – Dénomination du square sis rue de Genève

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de donner le nom des lieux publics communaux.

Le square situé Rue de Genève sur les parcelles AO 438, 439, 441, 442, 444, 445, 447 et 448 n'a pas encore de nom officiel. Monsieur le Maire propose de lui donner celui de « Square Étienne De Sergier ».

Étienne De Sergier joua un rôle déterminant dans l'histoire du territoire ornésien : il entreprit la construction de la Tour d'Ornex – aujourd'hui classé monument historique – et finança la reconstruction du bourg au XVe siècle, contribuant ainsi à la prospérité et à la défense du village. Une plaque « Square Étienne De Sergier » sera apposée à l'entrée du square.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DONNE** le nom d'Étienne De Sergier, au square, sis rue de Genève à Ornex sur les parcelles AO 438, 439, 441, 442, 444, 445, 447 et 448.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 17 octobre 2025

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché le : 20 octobre 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.